

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1 805 000 francs au crédit de 10 000 000 de francs, voté le 14 octobre 1997, destiné aux travaux de transformation et rénovation de la salle communale de Plainpalais rue de Carouge 50.**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rappel : le crédit déposé était de 11'610'200 francs et le crédit voté par le Conseil municipal est de 10'000'000 francs.

## **PREAMBULE**

Un certain nombre de travaux complémentaires s'avèrent nécessaires dans le cadre de la réfection de la salle communale, ils concernent :

- Les découvertes de décors peints en cours de réfection supposent des travaux de restauration ou des compléments d'étude pour adjonction d'éléments faisant partie de décors dans les locaux existants.
- Des modifications et travaux complémentaires demandés par le service utilisateur (Gérance immobilière) et par des services de maintenance technique (l'Energie et la D.S.I.) en ce qui concerne l'alimentation d'un central téléphonique alimentant différents bureaux installés dans le quartier.
- Le D.A.E.L. a demandé des travaux de sécurité complémentaire dans les différents locaux et salles qui n'étaient pas touchés par la transformation, à savoir la salle PITOEFF, de même que la sécurité des ventilations et de la cuisine.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

### **A. Conservation du patrimoine**

Cet édifice est au bénéfice d'une mesure de surveillance au titre de monument historique par l'inscription à l'inventaire cantonal des objets dignes de protection depuis 1993. La Ville de Genève s'est exprimée conformément à la Loi pour la protection des monuments, de la nature et des sites, favorablement à cette mesure de reconnaissance légale de la valeur patrimoniale de cet édifice et à double titre : une première fois en qualité de propriétaire, une seconde fois en qualité de commune sur laquelle se situe cet édifice.

Pour rappel, la salle communale de Plainpalais a été construite en 1908-1909 sur les plans de l'architecte Joseph Marschall (1865-1924), auteur de l'école Hugo-de-Senger également édifiée pour la commune de Plainpalais alors en plein essor démographique. Elle a été inaugurée le 28 novembre 1909.

Elle témoigne de la recherche au tournant du XXe siècle d'un style national, expression de l'authenticité et de l'unité fédérale. Cet édifice public d'envergure et polyvalent est constitué d'emprunts alémaniques et produit des effets de masses contrastantes, propres à l'esthétique du *Heimatstil*. A ces références nationales, articulées dans une syntaxe pseudo-médiévale, se combinent des éléments néo-baroques et surtout d'Art Nouveau, étrangers à toute tradition locale.

A cet égard, on notera la remarquable homogénéité des décors intérieurs, tous conçus dans un style Art Nouveau et en étroite corrélation avec les éléments architecturés (menuiseries des fenêtres des promenoirs, formes des portes de communication, ferronnerie ouvragée, etc.). Il s'agit d'un ensemble unique encore conservé de nos jours.

On relèvera en particulier pour les espaces de circulation intérieure, les vitraux représentant les douze mois de l'année dans le promenoir et ceux qui ornent les portes clôturant la salle d'assemblée dans le hall d'entrée. A l'exception de ces derniers et de l'imposte de la porte d'entrée intérieure, ils ont été déposés à une époque indéterminée. Cinq d'entre eux ont été stockés au sous-sol, les six autres ont disparu. Les pièces existantes ont été restaurées et seront reposées *in situ*, avec une protection extérieure.

De même, il est prévu de restaurer les mosaïques multicolores des sols du promenoir dont les dessins reproduisent la structure en staff du plafond, la monumentale cage d'escalier soulignée par l'appareil simulé en pierre et les luminaires d'époque, et couronnée par la superbe toile peinte sur le thème de la commune de Plainpalais accueillant la musique, la danse, la tragédie, la comédie et la gymnastique qu'Edouard Ravel (1847-1920) créa en 1912, et enfin, le plafond peint de motifs végétaux au pochoir créé par

Mithey & Dumont dans le foyer du théâtre au premier étage. Certains de ces travaux sont en cours, d'autres sont terminés.

### *Décors peints découverts*

Concernant les décors peints de la grande salle, dont on connaissait l'existence à l'origine grâce aux photographies anciennes conservées au Centre d'iconographie genevoise, mais dont on ignorait la subsistance sous les couches monochromes appliquées ultérieurement - seule une campagne de sondages dans la phase du projet aurait pu révéler cet état de fait, mais les frais induits par cette campagne n'étaient pas compris dans le montant à disposition - ils ont été retrouvés quasiment intacts pour la plupart.

Il s'agit de motifs végétaux distribués en plusieurs registres et frises décoratifs qui accompagnent l'architecture de la salle :

- rez-de-chaussée :

Les murs et les piliers sont décorés de motifs de fleurs dans des nuances de roses-beiges-bleus-verts à mi-hauteur, une frise souligne les formes ondoyantes directement inspirées par les partitions des menuiseries des portes s'ouvrant sur le promenoir, lesquelles répondent en écho à celles des fenêtres. Ce dispositif est ensuite couronné par un troisième registre monochrome sur le haut des murs et pilastres. Une frise végétale suit également la forme des arcs.

- 1<sup>er</sup> étage, plafond et scène :

Le cadre de scène et les sommiers verticaux et horizontaux de la structure, habillés en caissons de staff, sont munis de délicats motifs végétaux (couronnes de roses).

- galerie :

Le parapet de la galerie a laissé découvrir, une fois le panneau en pavatex dégagé, un décor en staff simulant des balustres torsadées rehaussées de perles dorées.

Les travaux de sondages qui ont mis à jour ces décors ont été confiés à un restaurateur d'art monumental choisi sur la base de devis comparatifs pour un coût total de 44'000 francs et subventionnés à concurrence de 24'000 francs par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de l'Etat de Genève, l'édifice étant protégé.

A l'instar de la grande salle, le promenoir du rez-de-chaussée a révélé des motifs décoratifs polychromes (frises géométriques) qui complètent admirablement l'ensemble décoratif des espaces de circulation (le hall d'entrée, le foyer du 1<sup>er</sup> étage, la cage d'escalier, le promenoir du rez). Cet ensemble est constitué par ces médaillons peints sous les consoles, les mosaïques des sols, les plafonds moulurés, les huisseries des fenêtres et des portes, les vitraux, la toile de Ravel et le plafond au pochoir de Mithey et Dumont. A l'origine, l'ancien buffet, dans « l'aile du promenoir » - espace dévolu ultérieurement au bar - présentait une série de trois arcs en staff dont les cintres accueillaient des toiles peintes marouflées représentant l'*Eau*, le *Vin* et la *Bière*, les blasons reprenant les arcs étaient également

polychromes. Ces toiles ont été quasiment détruites lors des remplacements successifs des installations du bar. Il en subsiste des vestiges trop fragmentaires pour être restaurés, ni mêmes reconstitués.

Ces travaux de décoration intérieure ont été terminés courant 1911. Ils sont redevables à Georges Guibentif (1873-1942), artiste peintre et décorateur lyonnais qui a enseigné à l'Ecole des arts et métiers. Entre 1904 et 1909, il réalise alors plusieurs décors peints à motifs végétaux : l'école Hugo-de-Senger, l'école de la Roseraie, l'école enfantine de Carl-Vogt, la salle des enfants de l'hôpital cantonal, etc.

De toutes ses oeuvres, celle révélée à la salle communale de Plainpalais s'avère non seulement la plus importante, mais aussi la plus cohérente et homogène, conçue véritablement en corrélation avec l'architecture.

La qualité de ces motifs demeure inégalée à Genève pour cette époque dans un édifice à caractère public. Peu d'exemples comparables subsistent en Suisse romande, on peut citer l'ancien palace de Caux.

En sus, Guibentif avait aussi conçu un décor végétal répétitif à l'extérieur de la Salle communale sur le berceau des façades principales de la rue de Carouge et angle Pictet-de-Bock. Nous en avons également connaissance par une photographie ancienne et des vestiges ont été retrouvés lors des sondages.

Ce décor végétal renforçait l'emphase donnée à la façade d'entrée principale. Il accompagnait en outre le jeu des polychromies suscité par les matériaux mixtes utilisés (moellons, roche, pierre calcaire blanche, briques), les fonds de murs crépis ocre jaune et les chevrons des avant-toits de la façade latérale sur le jardin peints en vert.

De nos jours, il subsiste peu de témoignages de décors peints de Guibentif, la peinture de l'école de Carl-Vogt a disparu en 1986 par la création du groupe Vaisseau, les décors peints subsistant à Hugo-de-Senger sont peu conséquents, seule la frise peinte extérieure de l'école de la Roseraie demeure significative (elle vient d'être restaurée), mais sa qualité d'exécution n'offre rien de comparable aux décors de la salle communale de Plainpalais.

## **B. Demande de l'exploitant (Gérance immobilière)**

Les aménagements intérieurs doivent être adaptés aux différents usages auxquels on destine cette salle, un certain nombre d'équipement semblent indispensables. Bien qu'évoqués lors des entretiens préliminaires, ils

avaient été écartés en raison de leur coûts . Aujourd'hui, dans le cas de manifestations plus sélectives, ils redeviennent d'actualité et resteront valables pour les décennies à venir. Si l'on veut une salle la plus polyvalentes possible - et tout de même attractive - en y développant des manifestations dites « douces », il est nécessaire de s'interroger sur la nécessité d'un crédit complémentaire.

Les couverts sont anciens, faits de grosses porcelaines quelques fois ébréchées. Il convient de remplacer verrerie et vaisselle.

Les tables sont usagées, bancales et ravinées par le temps. Les chaises devraient aussi être changées.

Pour les expositions, il faut prévoir des barres d'accrochage et rails de suspension.

### **C. Installations techniques**

A la demande du service de la D.S.I., un local a été créé pour l'installation d'un central T.T. pour le raccordement des différents bureaux de l'administration installés dans les environs. Ce central reçoit toutes les lignes téléphoniques ainsi qu'informatiques.

Le service de l'énergie désire renforcer l'alimentation électrique de l'immeuble afin de pouvoir raccorder tout le nouveau matériel et installations prévues dans la rénovation.

De nouvelles cellules de distribution sont installées dans le sous-sol pour le raccordement futur.

### **D. Travaux de sécurité**

Nouvelles exigences du D.A.E.L., conformément à l'application des nouvelles directives de l'AEAI.

### **E. Travaux d'acoustique**

Dans le crédit qui a été voté, il était prévu une amélioration acoustique concernant les problèmes intérieurs au bâtiment, soit insonoriser les différentes salles entre elles afin que les spectacles ne soient pas perturbés par le bruit venant d'autres salles.

Suite à une plainte déposée par le propriétaire de l'immeuble voisin, concernant les nuisances que ses locataires subissaient lors de manifestations à la salle communale, des travaux complémentaires ont été

convenus avec son avocat, soit la limitation des basses sur l'installation de sonorisation des salles.

## **DESCRIPTION ET COUT DES TRAVAUX**

### **A. Conservation du patrimoine**

En considération de l'état de conservation de ces décors intérieurs et extérieurs qui est excellent sur les sommiers structuraux de la grande salle et dans le promenoir du rez, plus précaire pour les parties basses des murs et le cadre de scène de la grande salle, fragmentaire pour les toiles et polychromies appliquées sur les blasons de l'ex-buffet et qui est franchement mauvais pour les berceaux peints de la rue de Carouge, le parti adopté est celui d'en assurer la conservation à long terme. Par conséquent, les couches monochromes successives<sup>1</sup> - au moins deux couches appliquées, l'une entre 1935 et 1937, l'autre en 1961, et parfois jusqu'à 7 couches selon les murs - seront maintenues *in situ*.

Cette option d'assurer la conservation à long terme de ces décors, laisse une possible restauration ultérieure dans la mesure où la couche contemporaine sera rajoutée par dessus, est minimaliste et indispensable quelle que soit ensuite cette dernière.

L'intervention contemporaine peut s'appuyer sur plusieurs scénarios possibles :

- 1/ La restauration d'une partie de ces décors par la suppression des surpeints.
- 2/ La reconstitution de ces décors par l'exécution de la copie conforme réalisée sur les surpeints.
- 3/ Le surpeint général en s'inspirant et en interprétant des valeurs et contrastes d'origine.
- 4/La création d'un nouveau décor peint.

Le choix adopté par le maître de l'ouvrage, en accord avec l'architecte mandaté et les experts (la conseillère en conservation du patrimoine, le conservateur cantonal et le restaurateur d'art) est le suivant :

---

<sup>1</sup> On relèvera que les décors peints intérieurs ont subsisté pendant 26 ans, soit de 1911 à 1937. Or entre ces dates, l'évolution du goût fit passer du style Art Nouveau (mise en valeur de formes végétales colorées) au style Art Déco, plus épuré et se référant à des formes géométriques. Tout comme on assista à l'émergence du Mouvement moderne en architecture qui privilégiait la sobriété et la mise en valeur des formes sans ornements.

L'option 1 de restauration, comme opération globale appliquée à tous les décors, a été écartée en raison du coût très élevé (à titre indicatif une estimation générale de restauration de tous les décors dépasse les 2 millions de francs) nécessaire à la suppression des surpeints monochromes ultérieurs, au fixage de la pellicule picturale et aux retouches d'intégration chromatique pour les parties altérées.

En revanche, les « fenêtres » dégagées par le restaurateur d'art monumental pour chaque séquence de motifs seront laissées visibles après traitement de conservation (nettoyage, fixage, consolidation) à des fins de témoins-documents. Un panneau explicatif sera réalisé à l'attention du public.

### Décors intérieurs

#### Promenoir du rez-de-chaussée :

En raison de la facilité avec laquelle le restaurateur d'art monumental arrive à supprimer les surpeints monochromes et l'excellent état de conservation de la couche picturale d'origine, ce qui permet de rester dans une enveloppe financière raisonnable, la restauration des médaillons peints à frises géométriques se trouvant sous les consoles est proposée. Hormis les « fenêtres » précitées, il s'agit de la seule opération stricte de restauration de ces décors peints.

Les murs et les plafonds seront peints dans une polychromie s'inspirant de celle d'origine, soit de beige rosé pour les parois, beige rosé clair pour les plafonds avec les rechampis des moulures et des frises en terre verte.

Ce promenoir s'inscrira dans la même logique de restauration que les autres espaces de circulation (hall d'entrée, cage d'escalier, foyer du 1<sup>er</sup> étage) et retrouvera ainsi une grande partie de sa cohérence décorative initiale avec les motifs peints, les sols en mosaïque, les plafonds moulurés, les arcades en staff du buffet, les fenêtres et portes et les vitraux.

Concernant ces derniers, les six pièces disparues seront créées par la maître-verrier qui a restauré les vitraux conservés. Il s'agira de créations dont les couleurs et les formes s'harmoniseront avec les pièces d'origine tout en faisant apparaître leur caractère contemporain au moyen de motifs décloisonnés. Les mois concernés sont : octobre (cynorhodon), septembre (tournesol), juillet (lavande), août (delphinium, pied d'alouette), février (perce-neige), mars (magnolia). Le cycle iconographique débute avec le vitrail du mois de janvier qui orne l'imposte de la porte d'entrée intérieure de la salle communale, puis se poursuit à partir du mois de février dans les impostes des fenêtres du promenoir, depuis l'entrée arrière sur la rue Henri-Christiné, et se termine dans les impostes des fenêtres de l'ancien buffet.

Dès lors que les vitraux encore conservés seront reposés, il apparaît cohérent de compléter le cycle par des créations contemporaines à partir des thématiques correspondantes, puisqu'aucun document montrant les pièces originelles n'existe.

### Grande salle :

En raison du coût élevé de restauration et des nouveaux aménagements nécessaires pour améliorer l'acoustique intérieure de la salle qui vont modifier l'homogénéité décorative initiale (ces aménagements font aussi partie de la présente demande de crédit complémentaire), l'option choisie est celle de la reconstitution à l'identique à partir des mises à jour (fenêtres) réalisées par le restaurateur d'art. Ces reconstitutions seront exécutées par des peintres-décorateurs spécialisés dans les trompe-l'oeil.

Cette reconstitution des motifs végétaux concerne le cadre de scène, ainsi que les sommiers verticaux et horizontaux en saillie.

En revanche, les murs et pilastres du rez-de-chaussée ne verront pas leurs décors reconstitués, à la fois pour des raisons d'économie et des risques de dégradation du fait de leur situation à hauteur d'homme. Toutefois, ces éléments seront divisés en trois registres colorés : soubassement, frise et partie haute, de façon à accompagner le dispositif décoratif d'ensemble en s'inspirant des couleurs retrouvées. La majeure partie des murs sera dans une tonalité de beige clair.

Les caissons de la verrière zénithale seront pareillement peints en beige clair avec un rehaut à la bronzine sur les perles qui soulignent leur forme.

La galerie de la grande salle était munie d'un parement décoratif en staff simulant des balustres rehaussées de perles dorées. Un pavatex lisse a été appliqué lors des derniers travaux de réfection en 1961 recouvrant ce décor. Estimant ce décor trop exposé aux déprédations, le maître de l'ouvrage a pris la décision de ne pas le remettre à jour.

### Autres pièces (salle d'assemblée et salle intermédiaire):

Concernant les décors - plus sommaires - retrouvés sur les murs de la salle d'assemblée au rez-de-chaussée et dans la salle intermédiaire qui la suit, ils ne seront pas reconstitués. Des choix ont été réalisés en fonction du caractère représentatif des pièces.

Les portes, les murs et les miroirs du foyer du 1<sup>er</sup> étage, les plafonds et les corniches des foyer et promenoir du 1<sup>er</sup> étage, de la salle d'assemblée et de la salle intermédiaire, seront peints dans des tonalités qui s'inspireront des couleurs d'origine.

### Décors extérieurs

Dans la mesure où la polychromie d'origine a été choisie comme référence pour la réinterprétation contemporaine, soit l'ocre jaune pour les crépis et le vert pour les chevrons apparents, les opérations proposées sont :

- Berceau peint de l'avant-corps central souligné par un clocheton de la façade principale sur la rue de Carouge : les motifs ont été retrouvés sous les surpeints monochromes, mais leur état de conservation précaire ne permet pas de se lancer dans une restauration raisonnable du point de vue du coût et nécessiterait en sus d'importantes retouches des couleurs. Par conséquent, il est proposé que la séquence dégagée par le restaurateur d'art soit terminée à titre de référence-témoin et que les motifs soient reconstitués sur tout le reste du berceau.
- Berceaux peints des parties latérales de cette façade principale : les motifs visibles sur une photographie ancienne n'ont pas pu être mis à jour par le restaurateur d'art en raison de l'état de conservation très fragmentaire de cette couche originelle. Par conséquent, il est proposé d'accompagner la partie centrale précitée avec un dégradé monochrome dans des tonalités de verts, constituant une interprétation de l'architecte mandataire.

Ce décor végétal achevait le dispositif d'apparat de la façade principale de la salle communale, par ailleurs exprimé par les matériaux polychromes : brique rouge, roche de Monnetier, pierre de Morley et les traitements formels différenciés des décrochements multiples reflétant les divisions internes : poste de gendarmerie, cage d'escalier, porche d'entrée, salle de spectacle et l'escalier de service.

Francs

### **A. Travaux pour la conservation du patrimoine**

Berceau en bois de l'avant-corps central rue de Carouge : finition du dégagement d'une séquence par le restaurateur d'art et reconstitution de la frise végétale polychrome par des peintres spécialisés.	7'600
Reconstitution de la frise par un peintre décorateur	34'300
Création de nouveaux vitraux dans le promenoir du rez- de-chaussée qui était décoré de 12 pièces représentant un motif végétal pour les 12 mois de l'année. Un vitrail était encore sur place, cinq autres ont été découverts dans le sous-sol. Ces 6 vitraux ont été restaurés dans le cadre du crédit de construction. Il manque donc 6 pièces pour rétablir la série des 12 mois de l'année. La reconstitution à l'identique de 5 vitraux est prévue dans le crédit initial mais la plus-value pour la création artistique contemporaine et le 6 <sup>ème</sup> vitrail fait l'objet de ce crédit complémentaire.	18'000
	Francs
Grande salle de spectacle :	
Préparation des fonds et reconstitution des cordons agrémentés de couronnes et de lyres, sur les arches et sommiers du plafond et décor sur le cadre de la scène	112'900
Conservation et restauration du décor d'origine sur 4 « fenêtres », mis au jour sur les paroi, pilier, sommier et arche. Nettoyage, fixage et intégration picturale	10'800
Promenoir au rez-de-chaussée :	
Médallions contre les parois, motif art nouveau	26'200

## **B. Travaux demandés par les utilisateurs**

Un réseau de caméras relié au bureau du surveillant  
permettant dans le cas de grande affluence de déceler

incident ou feu depuis son poste dans l'ensemble du bâtiment, demandé par le service de la G.I.M., qui permettra le contrôle de l'ensemble des locaux depuis le local du gardien.	53'000
Une installation de poutrelles (4 pièces) mobiles pour recevoir les projecteurs qui permettront de répondre à tous types de manifestations. Ces poutres supprimeront les installations artisanales susceptibles de détériorer ou créer un danger dans la salle. Le renforcement statique de la verrière pour l'accrochage de cette installation sera nécessaire.	68'400
Une installation de sonorisation face à la scène, performante pour cette salle est nécessaire pour les concerts et spectacles, et une installation périphérique permettant une judicieuse répartition de la diffusion acoustique. Ces dispositions sont rendues impératives afin de répondre aux différentes plaintes concernant les immeubles et appartements voisins.	Francs
Une régie comprenant un sonomètre limiteur de surveillance permettra en permanence le contrôle des émissions sonores. ( Cette installation « haut de gamme » a été testée et approuvée par notre personnel).	171'000
Installations de barres d'accrochage dans la grande salle, ces installations sont demandées par le service de la gérance.	20'000
Le remplacement des tables et chaises de la grande salle demandé par le service de la G.I.M. car le matériel actuel est en très mauvais état.	113'500
Aménagement d'une salle de commission dans les combles au-dessus du vestibule de l'entrée qui sera accessible par le petit escalier de la rue Pictet de Bock.	44'000

### **C. Installations techniques**

L'architecte propose pour une mise en valeur de notre édifice, d'installer un éclairage des façades.	65'000
Remplacement des cellules alimentation électricité demandé par le service électrique, la conception des cellules existantes ne permet aucune modification ni adjonction dans le futur et manquent de puissance pour les installations scéniques prévues.	13'850
La mise en conformité des installations électriques du théâtre proposée par l'électricien dans le but d'avoir une installation conforme respectant les normes en vigueur pour l'ensemble du bâtiment.	167'500
La mise en conformité des installations de sécurité du théâtre qui n'était pas prévue dans le devis général et le crédit voté.	13'300 Francs
L'augmentation de puissance électrique qui était déjà trop faible avant les transformations, selon le service de la G.I.M.	45'000
Installation d'un câblage universel afin d'alimenter les différents locaux et ainsi permettre une liaison informatisée de ce bâtiment.	114'200
Un nouvel éclairage de scène et sonorisation de la grande salle demandé par le service de la gérance pour offrir aux utilisateurs le standard de base des salles de spectacles.	209'000
Ventilation des loges du théâtre et remplacement des gaines de la bibliothèque car avant les travaux, les loges n'étaient pas ventilées et ces locaux étaient très humides. La gaine de la bibliothèque passant à côté de la scène du théâtre était perforée par la rouille et hors d'usage.	12'500
La gestion numérique du chauffage et de la ventilation demandée par le service de l'énergie.	16'850

### **D. Travaux de sécurité**

Le service de sécurité-salubrité du D.A.E.L. demande l'installation d'un dispositif d'extinction automatique d'incendie « sprinkler » pour protéger la scène, les cintres et le local sous scène du théâtre Pitoeff. Dans le devis général de rénovation, ces travaux n'étaient pas prévus mais maintenant exigés par le service du D.A.E.L., suite à l'application de la nouvelle réglementation de l'AEAI.

67'000

Francs

Installation d'exutoires de fumée exigés par le D.A.E.L. dans l'autorisation de construire du 15. 07. 98 postérieure au devis général du budget voté, suite à l'application des nouvelles réglementations de l'AEAI. Cette demande est formulée dans le préavis du service sécurité-salubrité annexé à l'autorisation de construire du 15 juillet 1998 (point 6 D), conformément à la nouvelle application des directives de l'AEAI (art. 122.2)

20'000

Le remplacement du fourneau à gaz de la cuisine sous-sol, exigé par le service du gaz pour répondre aux nouvelles normes de sécurité.

20'000

### **E. Travaux d'acoustique**

Mesure acoustique à prendre vis à vis des immeubles voisins suite à une plainte du propriétaire des immeubles jouxtant la salle (limitateur de basses sur la sonorisation générale des salles).

3'400

Création d'un sas d'entrée pour isoler phoniquement le théâtre Pitoeff non prévu dans le devis général.

28'900

L'acoustique a été réétudiée par les acousticiens, suite aux exigences de la CMNS et de la conservatrice en patrimoine architectural de la Ville afin de préserver au mieux l'architecture intérieure des locaux. Les travaux nécessaires à l'amélioration de ces lieux nécessitent la pose de panneaux absorbant phoniques plus minces et l'installation d'une coque abat-son sur scène.

90'000

Francs

#### **F. Honoraires d'architectes**

Honoraires des architectes pour permettre la réalisation de ces travaux complémentaires selon le contrat signé.

200'000

#### **RECAPITULATION**

Francs

A. Travaux pour la conservation du patrimoine 209'800

B. Travaux demandés par les utilisateurs 678'900

C. Installations électriques 448'200

D. Travaux de sécurité 107'000

E. Travaux d'acoustique 122'300

F. Honoraires d'architectes + frais divers 200'000

Sous-total I : 1'766'200

Intérêts intercalaires sur le crédit de construction

1'766'200 x 6 x 4.75%

21'000

2 x 12 mois

Fonds municipal d'art contemporain 1 % du sous-total I	17'600
Total du crédit demandé :	1'804'800
<b>Arrondi à</b>	<b>1'805'000</b>

### **VALIDITE DES COUTS**

Les différents prix indiqués sont ceux du mois de février 1999 et ne comprennent aucune variation.

### **AUTORISATION DE CONSTRUIRE**

Ce projet de transformation a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 95243 déposée le 18 décembre 1997 et délivrée le 15 juillet 1998 .

### **DELAIS**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront continuer après le vote du Conseil municipal et dureront 6 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est avril 2000.

### **PLAN FINANCIER QUADRIENNAL (PFQ)**

**Cet objet n'est pas prévu dans le 18e plan financier quadriennal 2000-2003, car ce sont des travaux complémentaires sur l'objet N° 46.17.3 de 10'000'000 francs voté le 14 octobre 1997.**

### **BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION**

Cette réalisation n'entraînera pas de dépenses d'exploitation supplémentaire. Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 5,5 % et l'amortissement au moyen de 30 annuités, elle se montera à 108 919 francs.

### **GESTION FINANCIERE**

## **MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service gestionnaire du crédit du mobilier est le service de la Gérance immobilière municipale qui est également le bénéficiaire des deux crédits.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

## **PROJET D'ARRETE**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil Administratif,

#### **arrête :**

**Article premier** - Il est ouvert au Conseil Administratif un crédit de 1'805'000 francs destiné à la terminaison des travaux de transformation et rénovation de la salle communale de Plainpalais rue de Carouge 50.

**Article 2** - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1'805'000 francs.

**Article 3** - Un montant de 17'600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

**Article 4** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2029.

Annexe : plan de situation